



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, Mme Odile KUBAREK (arrivée au point n° 3), Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAZT, M. François HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- M. Christian HOFFBECK, ayant donné procuration à M. Francis VOEGEL, Adjoint,
- M. Francis FEGER, Adjoint, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire,
- Mme Martine KRAUSS, Adjointe, ayant donné procuration à M. Serge HOFFBECK, Adjoint,
- M. Philippe POULAIN, ayant donné procuration à M. Jean AUFDERBRUCK,
- Mme Martine HOFFBECK, ayant donné procuration à Mme Nadine HASSENFRAZT,
- Mme Odile KUBAREK, Adjointe, ayant donné procuration à Mme Claudine MATTERN.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 08.06.2016

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2016.
2. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable.
3. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.
4. Patrimoine bâti : demande de subvention relative à l'entretien des bâtiments.
5. Projet étude du réseau d'eau potable - Choix du bureau d'étude.
6. Mise en place de conteneurs enterrés du Sélect'Om de MOLSHEIM.
7. Commission intercommunale des impôts directs : proposition de noms de contribuables.
8. Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM.
9. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – présentation de l'étude de faisabilité.
10. Divers – Informations.

N° 7880 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 12 mai 2016 et émerge le registre en conséquence.

N° 7881 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 7882 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 7883 - PATRIMOINE BATI : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.

Vu la délibération n° 7508 du 26 juillet 2012, régissant les modalités de participation de la Commune d'OTTROTT à la valorisation du patrimoine ancien et/ou à la réhabilitation du parc privé dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Rénov'Habitat 67, faisant suite à la signature de la convention de partenariat signée en date du 28 Août 2012, et compte tenu des derniers tarifs en cours fixés par DCM n°7816 du 17 Décembre 2015.

Le Maire présente le dossier de demande de subvention pour l'entretien du bâtiment sis 1 rue des Carrières à OTTROTT :

- **M. et Mme Arthur CHRIST :**
 - ✗ Réfection complète de la façade avant, avec pose d'un nouveau colombage, crépissage et mise en peinture de cette façade, pour un montant de 297,00 € (résultant du mode de calcul et des tarifs 2016 DCM n° 7816 du 17 Décembre 2015).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder la subvention communale pour l'entretien du bâtiment d'un montant de :
 - ⇒ **297,00 €** à M. et Mme Arthur CHRIST
- **CONSTATE** que cette participation communale ne génère pas de participation de la part du Conseil Départemental du Bas-Rhin étant donné que les intéressés n'ont pas présenté leur dossier auprès du PIG Rénov' Habitat 67.

Cette participation communale de **297,00 €** sera décomptée de la somme inscrite à cet effet au Budget Primitif 2016 sous article 6574.

N° 7884 - PROJET ETUDE DU RESEAU D'EAU POTABLE – CHOIX BUREAU ETUDE.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le lancement de l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux (délibération n° 7875 du 12.05.2016).

La réalisation d'une étude préalable à la détermination des projets qui seront soumis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de cet appel à projets est nécessaire.

Aussi, la consultation de trois bureaux d'étude (BEREST, SAFEGE et EMCH + BERGER).

Le Bureau d'études BEREST a été retenu et désigné pour effectuer la mission d'étude diagnostic simplifiée de réseaux d'eau potable pour un montant de 39 465,00 €/HT soit 47 358,00 €/TTC, décomposée de la façon suivante :

- Tranche ferme : 35 645,00 € HT,
- Tranche conditionnelle : 3 820,00 € HT.

Le début des travaux est programmé pour le 3^{ème} trimestre 2016.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du résultat des offres de prix concernant la mission d'étude diagnostic simplifiée de réseaux d'eau potable,
- **PREND ACTE** de l'attribution du marché au Bureau d'Etudes BEREST,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 7885 - MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES DU SELECT'OM DE MOLSHEIM.

M. le Maire rappelle aux conseillers présents le projet de mise en place des conteneurs enterrés du Sélect'Om à OTTROT.

Une présentation est faite des trois emplacements proposés :

- ⇒ Espace vert parking maison omnisport,
- ⇒ Parking du tennis,
- ⇒ Parking de l'école.

Il rappelle qu'une partie de la dépense est prise en charge par le Sélect'Om et une partie par la Commune, voté dans le Budget Primitif 2016 Commune.

Un débat s'en suit. Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (plus 3 voix contre),

- **DECIDE** la mise en place de ces trois conteneurs à côté du parking de l'école,
- **PREND NOTE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2016 de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7886 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE NOMS DE CONTRIBUABLES.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la CCCR a opté pour le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il convient dès lors d'installer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprend, outre, le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué – qui en assure la présidence, dix commissaires. Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur de la DGFIP sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de la CCCR, sur propositions de ses communes membres.

A cet effet, il convient de proposer 1 personne dans chaque catégorie ; lesquelles doivent être inscrites sur les rôles de la commune et être soumis aux impôts concernés.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU la délibération de la CCCR en date du 24/11/2015 instaurant la fiscalité professionnelle unique à compter du 01/01/2016 ;

VU les dispositions des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PROPOSE** de désigner :

CATEGORIE	NOM	ADRESSE
TH	RINCKENBERGER	Corinne
TFB	HASSENFRATZ	Nadine
TFNB	HALTER	Arsène
CFE	AMANN	Pascale
Personne extérieure	THOMSEN	Alain

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 7887 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM.

M. le Maire informe les conseillers que, chaque année avant le 30 septembre, la CCCR est chargée de transmettre un rapport d'activité accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire auprès de son Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la CCCR sont entendus.

Le Président de l'établissement public à coopération intercommunale (EPCI) peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014, portant extension des compétences exercées par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim, notamment son article 2 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du canton de Rosheim pour l'année 2015.

N° 7888 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE – PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE.

M. le Maire expose aux conseillers municipaux l'avancée du dossier de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Il présente la dernière version d'étude de faisabilité réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau MP CONSEIL.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'étude de faisabilité, scénario 3, présentée,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre l'avancée du projet.

N° 7889- DIVERS – INFORMATIONS.

a) Spectacle jumelage des enfants d'OTTROTT et de SEEBACH.

Les Communes d'OTTROTT et de SEEBACH ont cofinancés un spectacle de théâtre musical bilingue, en allemand et en français, lors de la journée du jumelage des enfants des deux communes à OTTROTT le lundi 13.06.2016. Ce spectacle a été très apprécié par l'ensemble des enfants des deux communes ainsi que les enseignants ayant organisé cette journée, La Commune remercie tous les organisateurs pour la réussite de cette journée.

b) Don du sang le 4 juillet 2016.

M. le Maire informe les personnes présentes qu'une collecte de sang aura lieu le lundi 4 juillet prochain à la salle des fêtes de 17h30 à 20h30.

c) Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – Attribution de l'étude thermique avant travaux.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une étude thermique avant travaux est nécessaire pour ce projet et qu'elle a été attribuée au bureau CAP ENERGIE Alsace pour un total de 4 500,00 € HT.

d) 49^{ème} anniversaire du jumelage OTTROTT-SEEBACH le 10 juillet prochain.

M. le Maire rappelle que le jumelage d'OTTROTT et de SEEBACH aura lieu le 10 juillet prochain à OTTROTT. Tous les participants sont invités à s'inscrire à la mairie, au 03.88.95.87.07 ou evelyne.cuene@ottrott.fr.

e) Retraite aux flambeaux du 13 juillet.

La retraite aux flambeaux pour la commémoration du 14 juillet est organisée le 13 juillet à 21H30 devant la mairie.

f) Démarrage du chantier du lotissement « Le vignoble ».

Les travaux du lotissement « Le Vignoble » ont démarré mercredi 15 juin. Début du décaissage de la voirie avec trottoirs et longrines. Les travaux d'assainissement se réaliseront du bas (rue vignoble) vers le haut (rue des champs). 4 mois de travaux sont prévus pour la voirie et les réseaux.

g) Enfouissement des réseaux de l'ESR dans la rue du Vignoble.

Le déplacement du transformateur électrique de la rue du vignoble sera effectué dans l'espace vert à côté du parking de la salle des fêtes. Les réseaux électriques (ligne haute tension) seront enfouis dans le cadre des travaux du lotissement « Le Vignoble ».

h) AG Bruche Mossig Piémont.

Mme Odile KUBAREK, Adjointe, rend compte de l'Assemblée Général du Pays Bruche Mossig Piémont qui a eu lieu le jeudi 16 juin 2016.

i) Ordre jour CM par mail.

M. le Maire informe les conseillers présents la possibilité de leur transmettre l'ordre du jour du conseil municipal par mail. Ce point sera abordé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

j) Bornes de déjections canines.

Il est précisé que les ouvriers communaux sont chargés de remplir les sachets de déjections canines toutes les semaines.

La séance prend fin à 22H50.

*Procès-verbal des délibérations certifié
exécutoire*

- Transmis à la Sous-préfecture le 20.06.2016

- Publié ou notifié le 20.06.2016

Document certifié conforme

OTTROTT, le 20.06.2016

Le Maire,